



COMMISSION DE L'ÉTHIQUE
EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

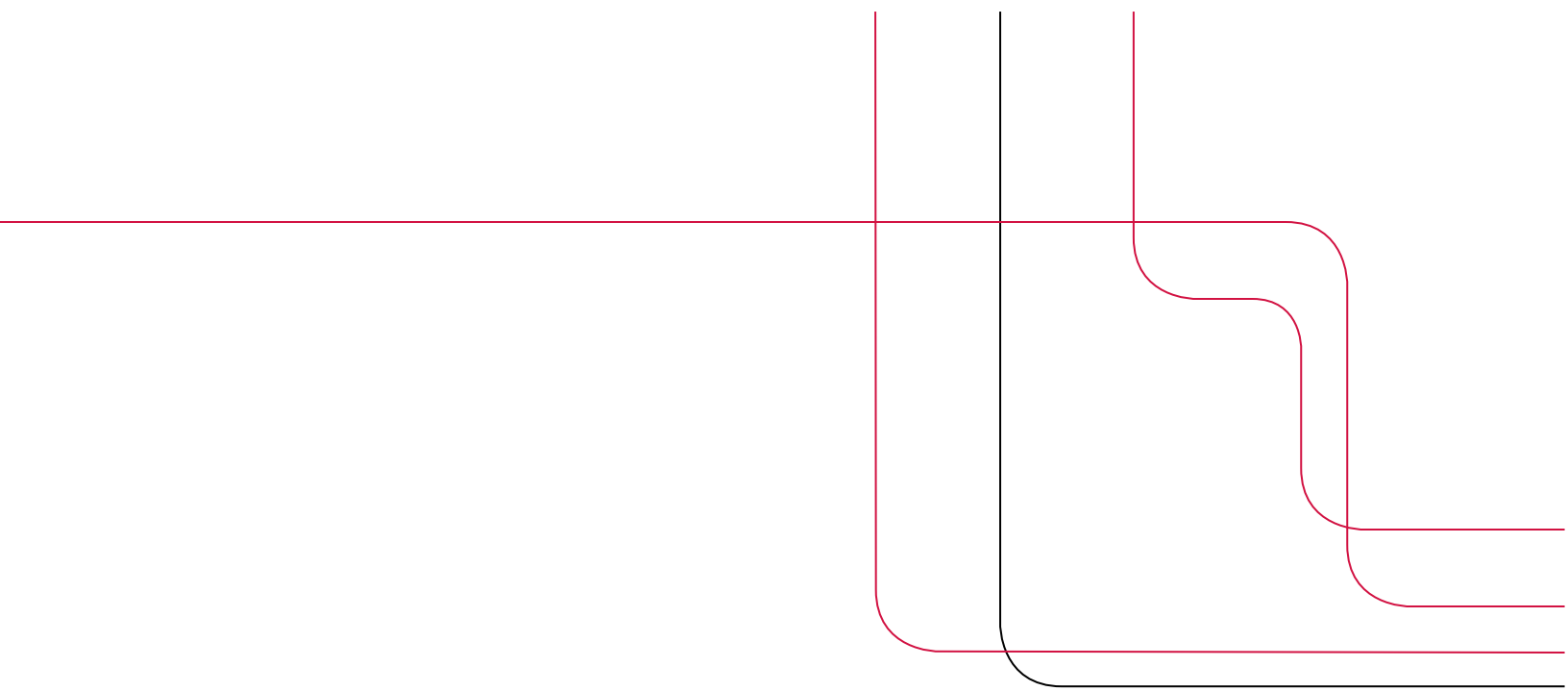
réfléchir

animer

baliser



PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021



**Commission de l'éthique
en science et en technologie**

888, rue Saint-Jean, bureau 555

Québec (Québec) G1R 5H6

Téléphone : 418 691-5989

ethique@ethique.gouv.qc.ca

www.ethique.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 2018

Dépôt légal : février 2018

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 978-2-550-79903-0 (PDF)

978-2-550-79902-3 (imprimé)

Afin de faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

Mot de la ministre

Québec, février 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de déposer le *Plan stratégique 2017-2021* de la Commission de l'éthique en science et en technologie, conformément à la Loi sur l'administration publique. Ce plan présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de résultats que s'est fixés la Commission pour les quatre prochaines années.

La société québécoise entreprend une période de grands changements en lien avec les développements scientifiques et technologiques. Pensons notamment à l'intelligence artificielle, à l'utilisation des données massives, aux modifications génétiques, à la médecine de précision ou encore à l'impression 3D, lesquelles viennent bouleverser notre environnement et nos interactions. Ces développements ont nécessairement des effets importants sur la société et soulèvent des questionnements délicats. Par conséquent, il est essentiel qu'une réflexion éthique sur les transformations sociales actuelles les accompagne. Cette réflexion a pour but de proposer des balises qui permettent de conseiller les décideurs et les citoyens et de soutenir leur prise de décision. C'est d'ailleurs la mission dont est investie la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Dominique Anglade
Vice-première ministre
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable de la Stratégie numérique

Mot du président

Québec, février 2018

Madame Dominique Anglade
Vice-première ministre
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable de la Stratégie numérique
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4



Madame la Ministre,

Au nom des membres et du personnel de la Commission de l'éthique en science et en technologie, je vous présente le *Plan stratégique 2017-2021* de notre organisation. La vision, les valeurs et les choix exprimés dans ce plan font l'objet d'un consensus au sein de la Commission et ils en orienteront les travaux pour les prochaines années.

Les développements scientifiques et technologiques touchent plusieurs domaines dont se préoccupe l'État ainsi que de nombreuses sphères de la vie de tout un chacun. La Commission a pour rôle d'agir comme un catalyseur de la réflexion sur les enjeux éthiques que soulèvent ces développements ainsi que de conseiller la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur ces enjeux. En choisissant d'être un acteur influent et reconnu pour la pertinence de ses interventions en matière d'éthique en science et en technologie, la Commission entend accroître la portée de ses actions non seulement auprès de l'administration publique québécoise et du législateur, mais également auprès des citoyens, et particulièrement auprès des jeunes. Elle multipliera et diversifiera ses démarches auprès des décideurs publics, bonifiera les Commissions-Jeunesse, sera proactive dans la recherche de nouveaux partenariats visant les jeunes et la société civile en général, et maximisera l'utilisation de son site Web, des réseaux sociaux et des médias pour joindre davantage la population.

Pour soutenir la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés, la Commission portera une attention particulière à sa performance organisationnelle, à la pérennité et au développement de l'expertise de son personnel ainsi qu'à la modernisation de ses outils de gestion.

Animés des valeurs qui sont chères à notre organisation, soit l'indépendance morale, la rigueur, la pertinence et l'ouverture au dialogue, les membres et le personnel de la Commission sauront honorer les engagements de ce plan stratégique, et ce, au bénéfice du plus grand nombre possible de citoyens.

Le président
Jocelyn Maclure

réfléchir

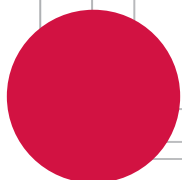
animer

baliser



Table des matières

Mot de la ministre.....	iii
Mot du président	v
Commission de l'éthique en science et en technologie en un clin d'œil	1
Contexte	3
Enjeu 1 : Capacité d'influence.....	5
Orientation 1 Promouvoir la considération des enjeux éthiques dans les processus de décision.....	5
Objectif 1 Intensifier les démarches d'influence auprès des décideurs publics	5
Orientation 2 Susciter davantage la réflexion éthique dans la société civile.....	6
Objectif 2 Bonifier les interventions auprès de la jeunesse	6
Objectif 3 Stimuler la réflexion éthique des citoyens	7
Enjeu 2 : Performance organisationnelle	9
Orientation 3 Améliorer la capacité de l'organisation.....	9
Objectif 4 Renforcer l'expertise interne.....	9
Objectif 5 Instaurer des pratiques organisationnelles efficaces et mobilisatrices	10
Tableau synoptique : Commission de l'éthique en science et en technologie	12
Annexe 1 – Membres de la Commission de l'éthique en science et en technologie	15



réfléchir

animer

baliser



Commission de l'éthique en science et en technologie en un clin d'œil

Mission

La Commission a pour mission, d'une part, de conseiller la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie et, d'autre part, de susciter la réflexion sur ces enjeux.

Mandats

La Commission élabore des recommandations portant sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie, lesquelles sont adressées à la ministre qu'elle a pour mission de conseiller ainsi qu'aux organismes concernés. Elle suscite également la réflexion sur ces enjeux auprès des citoyens et des jeunes en organisant des activités ou en y participant, en donnant des entrevues dans différents médias, en animant un site Web (<http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/>) et une page Facebook (<https://www.facebook.com/ethique.gouv.qc.ca/>) et en tenant la Commission-Jeunesse (CEST-Jeunesse) tous les deux ans.

Fonctionnement

La Commission se compose de treize membres, dont un président, nommés par le gouvernement. Ces membres possèdent une expertise en éthique et viennent des milieux de la recherche universitaire et industrielle – dans les domaines des sciences sociales et humaines, des sciences naturelles et du génie, et des sciences biomédicales –, du milieu de l'éthique, des milieux de pratique et de la société civile. Le gouvernement peut également nommer un observateur auprès de la Commission.

La Commission est soutenue par un secrétariat général, lequel assure le bon fonctionnement de l'organisme et la réalisation des travaux. Il se compose d'une secrétaire générale, de quatre conseillers en éthique, d'une conseillère en communication, en dossiers horizontaux et en veille stratégique et d'une adjointe administrative.

Par ailleurs, la Commission fait appel à des experts externes pour l'assister dans ses réflexions.

Secteurs d'intervention

La Commission intervient notamment par l'entremise de ses avis et de ses recommandations auprès des décideurs publics et des dirigeants d'organisations préoccupés par les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. Elle intervient également, de par ses autres mandats, dans les milieux de l'éducation (ex. : établissements d'enseignement collégial et universitaire) et auprès du grand public.

Acteurs visés

Les acteurs visés par les travaux de la Commission sont multiples :

- La ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique;
- Les ministères et organismes qui lui soumettent des problématiques soulevant des enjeux éthiques;
- Les milieux de la recherche en science et en technologie, en santé et en sciences sociales;
- Les milieux de l'enseignement collégial et universitaire;
- Les organismes et les réseaux d'experts et d'individus qui s'intéressent aux questions d'éthique liées à la science et à la technologie, notamment :
 - L'administration publique;
 - Les milieux de la vulgarisation scientifique;
 - Le grand public;
 - Les jeunes;
 - Les entrepreneurs;
 - Les médias.

Vision 2017-2021

Être un acteur influent et reconnu pour la pertinence de ses interventions en matière d'éthique en science et en technologie.

Valeurs

INDÉPENDANCE MORALE La Commission préserve son indépendance face à toute influence susceptible d'altérer son jugement. Elle exprime librement ses positions.

RIGUEUR La Commission s'appuie sur des données scientifiques venant de différentes disciplines pour garantir l'impartialité de son approche.

DIALOGUE La qualité des travaux de la Commission repose notamment sur le dialogue avec les experts et les partenaires de divers domaines ainsi qu'avec la société civile. Ce dialogue se veut l'expression d'une réflexion ouverte, pluraliste et continue.

PERTINENCE Par ses méthodes de travail et la façon dont elle choisit ses sujets de réflexion, la Commission s'assure de répondre à des besoins actuels en matière de balises éthiques qui ne sont pas comblés par d'autres organisations.

Contexte

Contexte externe

La rapidité croissante des développements scientifiques et technologiques n'est plus à démontrer : intelligence artificielle, modifications génétiques, impression 3D, biométrie, données massives, xénotransplantation d'organes, villes intelligentes : ce ne sont là que quelques exemples de domaines marqués par d'importantes avancées. Ces développements transforment profondément notre société relativement à la sécurité, à la vie privée, à l'autonomie et à l'identité des citoyens, aux rapports sociaux ou à l'équité.

Par ailleurs, les développements scientifiques et technologiques touchent souvent des domaines qui font l'objet de priorités gouvernementales. De plus, on demande aux décideurs publics de faire preuve d'une transparence accrue, en explicitant notamment les valeurs et les principes derrière leurs choix. Dans le contexte où le Québec cherche à stimuler l'innovation par un ensemble de stratégies et de programmes, il est nécessaire de guider la prise de décision entourant les développements scientifiques et technologiques. En effet, une intervention informée et éclairée relativement à ces développements ne peut se faire sans une connaissance des enjeux éthiques et des valeurs en jeu. C'est pourquoi il est primordial que la réflexion éthique fasse partie intégrante des processus décisionnels de l'administration publique québécoise.

Enfin, les citoyens, particulièrement les jeunes, veulent participer à la vie démocratique et être informés et outillés pour prendre des décisions éclairées quant à ce qui les touche. Or, les développements scientifiques et technologiques soulèvent d'importants enjeux non seulement pour la société actuelle, mais également pour les générations montantes et futures. Il est donc essentiel que les citoyens en général, et les jeunes en particulier, prennent part à la réflexion éthique entourant ces enjeux.

Contexte interne

Depuis le 1^{er} avril 2016, la Commission a connu plusieurs changements, soit une nouvelle ministre de tutelle, une nouvelle présidence, le renouvellement du mandat de membres déjà en place, la nomination de nouveaux membres, ainsi qu'une nouvelle secrétaire générale.

De plus, le bilan des dernières années a permis de faire les deux constats suivants :

1. Le développement en continu de l'expertise et la rétention du personnel du secrétariat général revêtent une importance capitale pour la réalisation de la mission de la Commission;
2. L'éventail des outils de gestion de la Commission est large et certains d'entre eux sont désuets.

Il est donc essentiel de porter une attention particulière à la rétention du personnel et à la pérennité de son expertise. Il est également nécessaire de moderniser l'éventail des outils de gestion afin que ceux-ci soient plus efficaces et mobilisateurs.

Enjeu 1 : Capacité d'influence

Dans un contexte marqué par la rapidité des développements scientifiques et technologiques et par l'importance et la complexité des enjeux éthiques soulevés par ceux-ci, mieux faire connaître la Commission apparaît comme une nécessité. Sa capacité d'influence constitue ainsi l'enjeu premier dont la Commission doit s'occuper si elle veut être reconnue pour sa pertinence. Par ailleurs, les enjeux éthiques soulevés par les développements scientifiques et technologiques concernent souvent des domaines dont se préoccupe l'État. C'est donc à sa capacité d'influence au sein de l'administration publique et du gouvernement que la Commission doit prioritairement porter attention si elle souhaite être connue et reconnue comme un partenaire pertinent qui encourage et alimente la réflexion éthique. Elle doit, en second lieu, être tout aussi influente, connue et reconnue pour sa pertinence auprès des citoyens, particulièrement auprès des jeunes, qui vivront demain les choix de société d'aujourd'hui.

Orientation 1

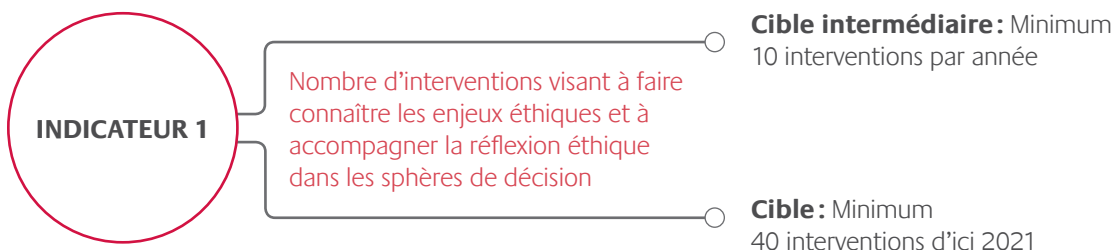
Promouvoir la considération des enjeux éthiques dans les processus de décision

Considérant sa mission de conseil, sa volonté d'accroître son influence en augmentant la portée de ses actions, la nécessité accrue de balises éthiques qu'implique la rapidité des développements scientifiques et technologiques, et le fait que ces développements touchent de nombreux domaines d'intervention de l'État, la Commission doit prioritairement viser à ce que la réflexion éthique dont elle est porteuse soit intégrée aux processus décisionnels du gouvernement et de l'administration publique.

Objectif 1

Intensifier les démarches d'influence auprès des décideurs publics

Il est essentiel que la Commission fasse partie du réseau des décideurs de l'État. Elle doit augmenter sa visibilité auprès de ces derniers tout en continuant de conseiller la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Elle sera proactive dans ses démarches visant les décideurs, dans le but de collaborer avec eux et de les éclairer relativement aux enjeux éthiques soulevés par leurs décisions touchant la science et la technologie.



Il est entendu par « intervention » la production de recommandations, d'avis, de mémoires, de lettres, la rencontre avec un ou des décideurs et la participation à des comités visant à réfléchir aux enjeux éthiques importants et à soutenir la prise de décision. Les interventions ayant pour but de faire connaître les enjeux éthiques et d'accompagner la réflexion éthique dans les sphères de décision concernent le mandat premier de la Commission. Au cours des dernières années, celle-ci a maintenu une moyenne de deux publications par année. En fixant un minimum de 10 interventions annuelles auprès des décideurs publics, la Commission intensifie ses démarches d'influence au sein de l'appareil gouvernemental en vue d'y être reconnue comme un acteur pertinent dès lors qu'il y a un besoin de réflexion éthique en science et en technologie.

Orientation 2

Susciter davantage la réflexion éthique dans la société civile

La Commission vise à augmenter son influence en agissant comme un catalyseur de la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie auprès des jeunes et du plus grand nombre possible de citoyens. Ses actions ont pour but de bonifier et de multiplier les interventions auprès des jeunes ainsi que de maximiser l'utilisation des moyens dont elle dispose pour joindre davantage de citoyens.

Objectif 2

Bonifier les interventions auprès de la jeunesse

Au fil des ans, la Commission a développé une expertise en matière d'interventions auprès des jeunes. Premièrement, elle a établi des partenariats dans le but d'outiller les jeunes sur le plan de la réflexion éthique afin qu'ils deviennent des citoyens encore plus responsables et sensibles aux enjeux découlant de la science et de la technologie. Deuxièmement, la Commission a organisé des CEST-Jeunesse, lesquelles regroupent des jeunes du collégial et les amènent à réfléchir aux enjeux éthiques d'un aspect des développements scientifiques ou technologiques. L'exercice donne lieu à une publication et à des recommandations transmises aux autorités et diffusées publiquement. Aujourd'hui, la Commission souhaite accroître son influence auprès des jeunes en bonifiant ses interventions à leur endroit.



Au cours des dernières années, la Commission a conclu plusieurs partenariats visant à intervenir auprès de la jeunesse. Au nombre de ses collaborateurs, mentionnons le Théâtre Parminou, lequel présente la pièce *Top Net!* inspirée de l'avis *Cyberintimidation : un regard éthique proposé par des jeunes* (2009).

En fixant un minimum de quatre interventions annuelles visant la jeunesse, la Commission a pour but d'augmenter le nombre de ses actions auprès des jeunes et de bonifier son expertise en la matière. Elle explorera aussi la possibilité de nouveaux partenariats en ce sens.



En 2015, la Commission a pris l'initiative de sonder la satisfaction des participants à la CEST-Jeunesse par le biais d'un formulaire. Ce dernier était constitué de questions ouvertes et qualitatives. De façon générale, les commentaires reçus étaient positifs. En fixant un taux de satisfaction des participants aux CEST-Jeunesse de 80 %, la Commission vise à intégrer une échelle de mesure quantitative dans l'appréciation de cette activité par les experts, les enseignants et les étudiants concernés.

Objectif 3

Stimuler la réflexion éthique des citoyens

La Commission entend augmenter sa présence auprès des citoyens en utilisant davantage les moyens à sa disposition pour les rejoindre et susciter la réflexion éthique chez eux. Ces moyens sont les réseaux sociaux (ex. : Facebook), le site Web de la Commission, les médias et l'organisation d'activités publiques.



La Commission a développé une expertise en interventions diverses visant à susciter la réflexion éthique chez les citoyens. Au cours des dernières années, elle a participé à des entrevues radiophoniques, publié des communiqués de presse et des articles dans des journaux et fait des présentations dans des domaines ciblés. En se fixant un objectif de cinq interventions à caractère public par année, la Commission s'assure de poursuivre sa mission auprès du plus grand nombre possible de citoyens. Les interventions faites en partenariat avec d'autres organisations et visant à sensibiliser le public à certains enjeux en lien avec la mission de la Commission seront prises en compte dans cet indicateur.



La notion d'« utilisateur » renvoie au nombre d'utilisateurs uniques du site Web de la Commission. Tout utilisateur ayant initié au moins une session sur ce site pendant l'année est donc pris en compte. Au cours des deux dernières années, le nombre d'utilisateurs du site Web de la Commission a augmenté de 25 988, en moyenne, annuellement. Au 31 mars 2017, il était de 111 626. En visant à augmenter de 20 % par année le nombre d'utilisateurs de son site Web, la Commission a pour but de mesurer l'accroissement de l'intérêt des citoyens pour la réflexion sur les enjeux éthiques.



Depuis 2013, la Commission utilise le réseau social Facebook afin de joindre un plus grand nombre de personnes. Elle y publie, entre autres, de courtes réflexions éthiques sur des sujets d'actualité. Les données des dernières années démontrent que la communauté Facebook de la Commission est en pleine croissance. Plus précisément, au cours des deux dernières années, cette communauté a augmenté de 249 personnes par année, en moyenne. D'ici à 2021, la Commission a l'intention de suivre le nombre d'abonnés de sa communauté Facebook et de faire en sorte qu'il croisse de 25 % annuellement. On entend par « abonné » une personne qui s'abonne au fil de nouvelles et de publications que la Commission diffuse sur sa page Facebook. Au 31 mars 2017, le nombre d'abonnés de la communauté Facebook de la Commission était de 818. L'augmentation annuelle de ce nombre est une mesure de l'accroissement de l'intérêt des citoyens pour la réflexion sur les enjeux éthiques.

La Commission est consciente du fait que le nombre d'utilisateurs de son site Web ainsi que le nombre d'abonnés de sa communauté Facebook permettent difficilement d'évaluer la complexité de la réflexion suscitée. Cependant, elle est d'avis que ces indicateurs donnent un aperçu de l'intérêt des citoyens pour la réflexion sur les enjeux éthiques.

Enjeu 2 : Performance organisationnelle

Compte tenu de sa volonté d'accroître sa capacité d'influence auprès de l'administration publique et des citoyens dans un contexte de rapidité des développements scientifiques et technologiques, la Commission considère la performance organisationnelle comme son deuxième enjeu principal. Les défis que sont la pérennité et le développement de l'expertise interne et la rétention de son personnel, d'une part, ainsi que la nécessité de moderniser ses outils de gestion, d'autre part, accentuent l'importance de ce deuxième enjeu. C'est sur la performance organisationnelle que repose la possibilité, pour la Commission, d'entreprendre efficacement toutes les démarches nécessaires afin de réaliser les objectifs qu'elle s'est donnés. La Commission est déjà performante, mais elle doit renforcer les assises de cette performance et mettre au point des méthodes pour mieux encadrer son activité et s'assurer du renouvellement et de la pérennité de son expertise.

Orientation 3

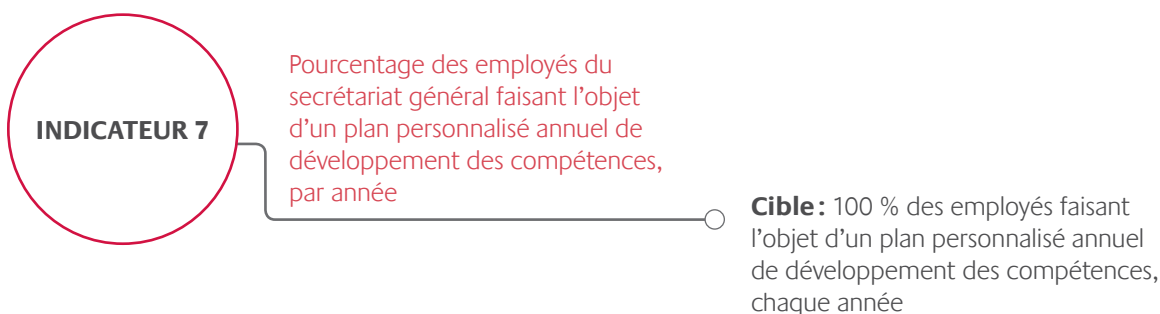
Améliorer la capacité de l'organisation

L'amélioration de la capacité de l'organisation constitue la priorité d'action de la Commission si elle veut bien répondre à son enjeu de performance organisationnelle.

Objectif 4

Renforcer l'expertise interne

L'amélioration de la capacité organisationnelle repose en partie sur le développement de l'expertise de chaque membre du personnel du secrétariat général selon son champ de pratique. La planification de la formation des employés contribue au renforcement de l'expertise interne, et donc à l'accroissement de l'efficacité organisationnelle.



Actuellement, le développement de l'expertise des employés n'est pas planifié. Par ailleurs, les données récentes indiquent qu'en 2016, le personnel du secrétariat général a assisté à une dizaine d'activités en lien avec la mission de la Commission. Celle-ci entend veiller au développement de l'expertise de son personnel tout en s'adaptant au contexte gouvernemental en matière de ressources humaines et financières. En choisissant comme indicateur le pourcentage d'employés faisant l'objet d'un plan personnalisé annuel de développement des compétences, la Commission vise à assurer le maintien et le renforcement de l'expertise de chacun des membres de son personnel, et ce, de façon continue, sur une base annuelle.

Objectif 5

Instaurer des pratiques organisationnelles efficaces et mobilisatrices

L'amélioration de la capacité organisationnelle repose aussi sur des processus clairs et des outils de gestion efficaces et renouvelés. En encadrant les travaux de l'organisation, ces processus et outils contribuent non seulement à mobiliser le personnel, mais également à s'assurer que les interventions sont faites le plus efficacement possible et en conformité avec la mission, la vision et les orientations stratégiques de la Commission. Par l'instauration de pratiques organisationnelles efficaces et mobilisatrices, la Commission vise notamment à assurer le transfert de l'expertise, à moderniser ses tableaux de bord et à mieux faire connaître ses interventions.



On entend par « outil de gestion et de mobilisation » tout dispositif ou processus visant à planifier, à encadrer, à réaliser, à suivre et à évaluer les différentes activités de l'organisation, à rassembler les employés autour d'objectifs communs et à harmoniser les façons de faire. Par exemple, un tableau de bord, un plan d'action annuel et une stratégie globale de communication sont des outils de gestion et de mobilisation. Actuellement, la Commission dispose de plus d'une dizaine d'outils permettant d'assurer le suivi de ses activités. La cohérence d'ensemble de ces outils doit être revue, certains sont désuets et d'autres doivent être mis au point. De plus, il faudra explorer la possibilité de recourir à des outils numériques novateurs pouvant soutenir et faciliter une plus grande efficacité des processus, tout en tenant compte des préoccupations liées à la sécurité et à la protection des renseignements personnels. En fixant un minimum de deux outils mis au point par année, la Commission entend augmenter son efficacité, notamment en se dotant d'un plan d'action annuel et d'une stratégie globale de communication. Elle entend également maximiser la mobilisation des employés du secrétariat général en favorisant l'amélioration continue des bonnes pratiques de gestion de la main-d'œuvre, dont celles ayant trait à la gestion de la contribution des employés.

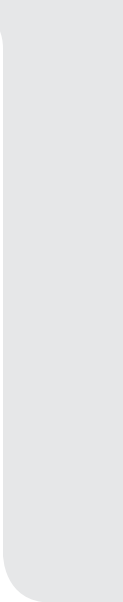
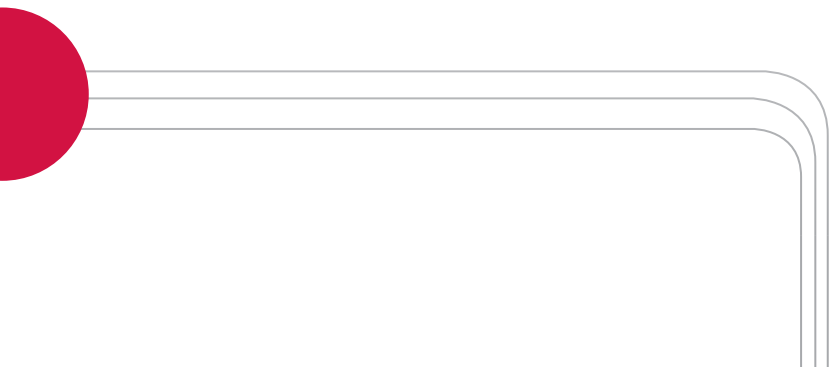
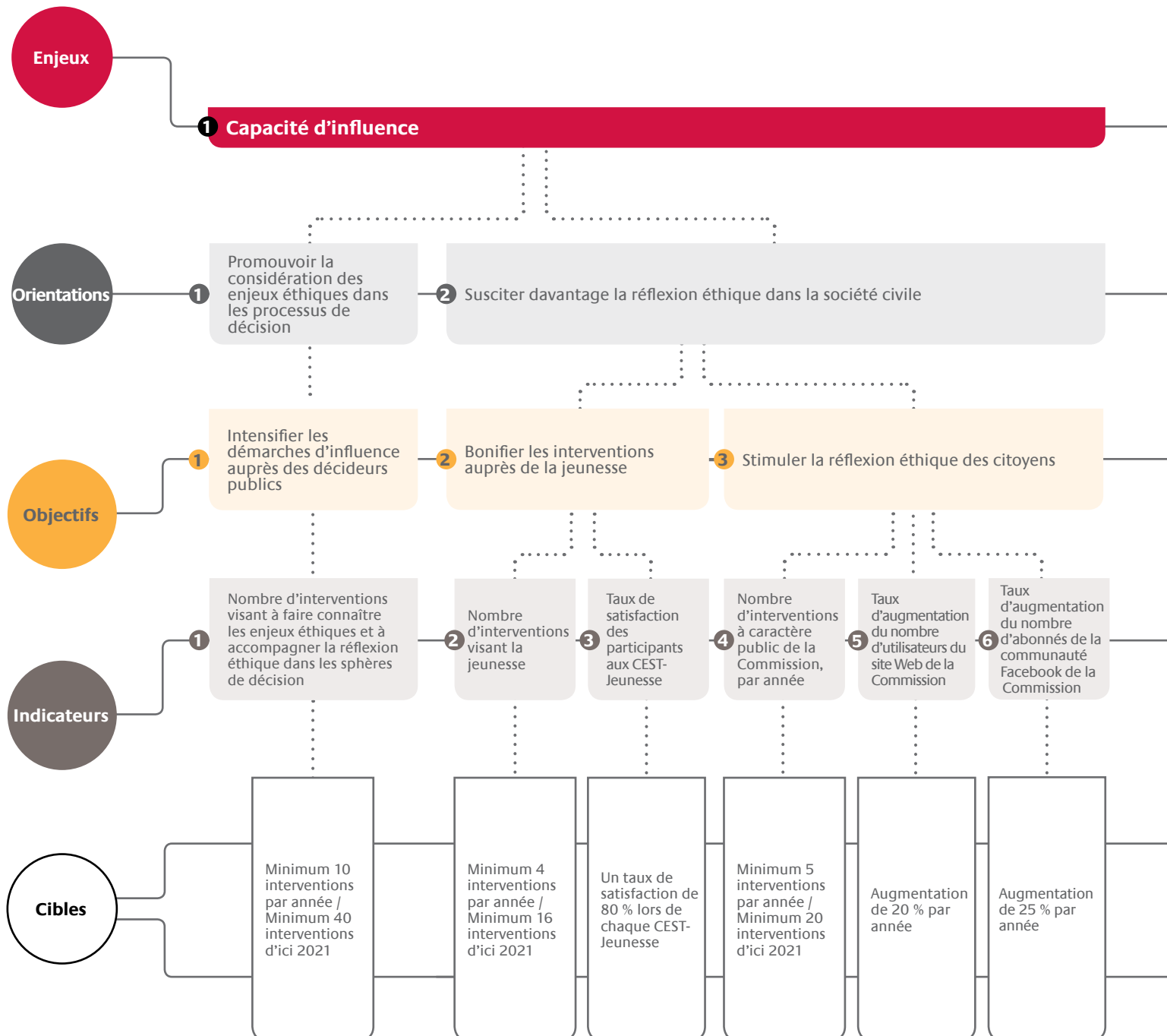


Tableau synoptique : Commission de l'éthique en science et en technologie

MISSION Conseiller la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie et susciter la réflexion sur ces enjeux.



VISION

Être un acteur influent et reconnu pour la pertinence de ses interventions en matière d'éthique en science et en technologie.

VALEURS

Indépendance morale, rigueur, dialogue et pertinence.

2 Performance organisationnelle

3 Améliorer la capacité de l'organisation

4 Renforcer l'expertise interne

5 Instaurer des pratiques organisationnelles efficaces et mobilisatrices

7 Pourcentage des employés du secrétariat général faisant l'objet d'un plan personnalisé annuel de développement des compétences, par année

8 Nombre d'outils de gestion et de mobilisation mis au point, par année

100 % des employés faisant l'objet d'un plan personnalisé annuel de développement des compétences, chaque année

Minimum 2 outils mis au point par année / Minimum 8 outils mis au point d'ici 2021

Annexe 1 – Membres de la Commission de l'éthique en science et en technologie

Président

M. Jocelyn Maclure

Professeur titulaire et cotitulaire de la Chaire d'enseignement et de recherche La philosophie dans le monde actuel
Faculté de philosophie, Université Laval

Membres

M. Denis Beaumont

Directeur général
TransBIOTech

M. Michel Bergeron

Consultant en éthique,
en recherche et en intégrité scientifique

M^{me} Valérie Borde

Journaliste scientifique

M. Michel Désy

Conseiller en éthique
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

M. Benoît Dubreuil

Directeur
Ministère des Affaires autochtones et du Nord du Canada

M^{me} Françoise Guénette

Journaliste indépendante

D^r Pavel Hamet

Professeur titulaire
Département de médecine
Université de Montréal

M^{me} Céline Lafontaine

Professeure titulaire
Département de sociologie
Université de Montréal

M^{me} Dany Rondeau

Professeure-chercheuse
Département des lettres et humanités
Université du Québec à Rimouski

M. Éric Simard

Président-directeur général
Idunn Technologies inc.

M. Bernard Sinclair-Desgagné

Professeur titulaire
Chaire d'économie de l'environnement
et de gouvernance mondiale
HEC Montréal

M^{me} Binh An Vu Van

Journaliste et chroniqueuse scientifique

Observatrice

M^{me} Marie-Josée Blais

Sous-ministre adjointe à la Science et à l'Innovation
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Secrétariat

M^e Julie Samuël

Secrétaire générale

www.ethique.gouv.qc.ca

